

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par

M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 17 BIS

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« futur »

les mots :

« à venir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.